



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 18148

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui donner des indications sur le devenir des bâtiments occupés par les juridictions qui viennent d'être supprimées dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Il souhaite connaître la liste de ces bâtiments qui sont propriété de l'État, l'estimation de leur valeur ainsi que les solutions envisagées, soit pour leur vente, soit pour une autre affectation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire qui souhaite obtenir des indications sur le devenir des bâtiments appartenant à l'État et abritant des juridictions qui seront regroupées dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, qu'il a été, à ce jour, recensé vingt-neuf sites concernés. La plupart de ces bâtiments seront remis aux services de France Domaine en vue de leur cession. Néanmoins, il est possible que certains sites, non encore connus à ce jour, fassent l'objet d'une réutilisation temporaire, voire pérenne, par le ministère de la justice. L'ensemble de ces sites représente une valeur vénale de 11 802 600 euros estimée par les services des domaines. Les sites concernés et la valeur de chacun d'eux sont précisés dans le tableau ci-après. Enfin, il convient d'observer qu'une grande partie du patrimoine judiciaire abritant les juridictions du 1er degré est composée de bâtiments mis à la disposition des juridictions à titre gratuit par les collectivités territoriales en application de l'article 20 de la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État. Les bâtiments mis à disposition de l'État dans le cadre de ladite loi, dont le ministère de la justice n'aura plus l'usage en raison de la suppression des juridictions qu'ils abritent, seront restitués aux collectivités locales propriétaires.

COURS D'APPEL	VILLES	JURIDICTIONS SUPPRIMÉES	VALEUR
Aix	Menton	Conseil de prud'hommes	135 000
Angers	Segré	Tribunal d'instance	744 000
	Mayenne	Tribunal d'instance	350 000
Bastia	Corté	Tribunal d'instance	510 500
Bourges	Vierzon	Tribunal d'instance et conseil de prud'hommes	560 000
Colmar	Marckolsheim	Livre foncier	101 000
	Schirmeck	Livre foncier et greffe détaché	410 000
	Brumath	Tribunal d'instance	515 000

Munster	Greffe détaché	387 000	
Kaysersberg	Greffe détaché	310 000	
Sarre-Union	Greffe détaché	443 000	
Huningue	Tribunal d'instance	750 000	
Ribeauville	Tribunal d'instance	290 000	
Altkirch	Tribunal d'instance	270 000	
Wissembourg	Tribunal d'instance	340 000	
Cernay	Livre foncier	314 400	
Lyon	Rive-de-Gier	Greffe détaché	332 000
Metz	Château-Salins	Tribunal d'instance	240 000
	Bouzonville	Livre foncier	156 000
	Faulquemont	Greffe détaché	102 000
	Mohrange	Greffe détaché	56 000
	Rohrbach-les-Bitche	Greffe détaché	176 000
	Boulay	Tribunal d'instance	380 000
	Forbach	Tribunal d'instance	775 000
	Hayange	Tribunal d'instance	570 000
Paris	Montereau	Tribunaux d'instance et de commerce	1 200 000
	Provins	Tribunaux d'instance et de commerce	580 000
Riom	Ambert	Tribunal d'instance	680 000
	Issoire	Tribunal d'instance	125 700
Valeur total			11 802 600

>

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)**Circonscription :** Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 18148**Rubrique :** État

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1755

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7420

Erratum de la réponse publiée le : 16 septembre 2008, page